

2020-11-10

Municipalité de Saint-Ubalde, le 10 novembre 2020

La Municipalité de Saint-Ubalde informe la population de la démission en date du 9 novembre 2020 de trois membres du conseil municipal, soit :

Monsieur Ghislain Matte, conseiller au siège numéro 2,
Madame Josée Martin, conseillère au siège numéro 4,
Madame Annie Breau, conseillère au siège numéro 6.

Considérant qu'il reste moins de douze mois avant la date des prochaines élections générales municipales au Québec qui est fixée au 7 novembre 2021;

Considérant que suite à un avis légal, le conseil municipal peut continuer de siéger et d'agir avec 4 membres du conseil, soit le maire et 3 conseillers jusqu'aux élections générales de novembre 2021;

Considérant la dépense importante pour les citoyens qu'impliquerait la tenue d'élections partielles;

Considérant la situation actuelle de la pandémie et la nécessité d'éviter la propagation de la COVID-19;

Les membres du conseil, lors d'une rencontre tenue le 9 novembre 2020, ont fait le choix de ne pas déclencher d'élections partielles et d'attendre les élections générales de novembre 2021 pour combler les postes vacants de conseillers. Cette décision a été prise de façon unanime et solidaire après avoir soupesé l'ensemble des aspects à considérer tout en gardant en tête les intérêts de la population.

Une résolution ratifiant cette décision sera adoptée lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2020.

Comme à l'habitude vous pouvez nous faire part de vos commentaires par écrit à Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, Boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com

Nous vous remercions de votre soutien.

Guy Germain, maire
Louise Magnan, conseillère siège numéro 1
Shirley Drouin, conseillère siège numéro 3
Pascal Cauchon, conseiller siège numéro 5